

# L'entrepreneur en couple

**Céline CHWARTZ**

Vice- Présidente et déléguée régionale NCE

Notaire à Toulouse



# Les différents couples



- Concubins, union libre
- Partenaires de PACS
- Epoux mariés

# Quelles règles pour les couples mariés ?

---

- **Les époux sont obligatoirement soumis à un régime matrimonial, qui comprend l'ensemble des règles relatives à la propriété des biens des époux et à leur gestion.**
- **A défaut de contrat de mariage, les époux sont soumis au régime légal : celui de la communauté de biens réduite aux acquêts.**
- **Ils peuvent toutefois choisir un autre régime matrimonial en signant avant le mariage un contrat de mariage devant notaire.**

# Le régime légal

- **Régime applicable par défaut**
- Biens propres: biens reçus par donation ou par succession, et biens acquis avant le mariage
- Biens communs: biens acquis (achetés) pendant le mariage
- Sort des revenus et des gains et salaires
- Principe des récompenses





## Quels sont les autres régimes matrimoniaux ?

---

La communauté universelle

---

La participation aux acquêts

---

La séparation de biens



# La communauté universelle

- **Communauté élargie** par rapport à celle du régime légal : elle peut aller jusqu'à tout englober
- Possibilité d'attribuer l'intégralité de la communauté au conjoint survivant, **mais également de prévoir d'autres clauses de dissolution intermédiaires**
- Attention en cas de présence d'enfants non communs aux deux époux



# La participation aux acquêts

- **Régime mixte** qui fonctionne comme une séparation de biens pendant le mariage et comme une communauté à la dissolution du mariage
- **Au partage, le notaire évalue l'enrichissement de chaque époux durant le mariage, qui est ensuite partagé entre eux.**
- Attention depuis 2021, il n'y a plus de possibilité d'exclure certains biens comme les biens professionnels (jurisprudence)



# La séparation de biens

- Régime caractérisé par une **grande indépendance des époux**
- Tous les biens sont **personnels** à chaque époux
- Chaque époux n'engage que ses biens
- Régime qui laisse la possibilité de faire des projets à deux (en indivision ou en ajoutant une part de communauté : la société d'acquêts)



## Points de réflexion

- Pourquoi le choix du contrat de mariage est-il particulièrement important pour le chef d'entreprise ?
- Pourquoi faire un contrat de mariage avant de se marier ?
- Est-il possible de changer son régime matrimonial si celui-ci s'avère inadapté ?
- Quel est le coût d'un contrat de mariage ?



## Quels sont les droits du conjoint survivant ?

- **Les droits du conjoint survivant ne dépendent pas du régime matrimonial** : on hérite de son conjoint, même marié en séparation de biens.
- **Les droits du conjoint survivant vont dépendre : d'éventuelles dispositions prises par le défunt (testament ou donation entre époux) et de la présence ou non d'enfants non communs**
- En l'état actuel de la législation, les successions entre époux sont **exonérées** de droits de succession.



# Quelles règles pour les couples partenaires de PACS ?

---

- **Les partenaires de PACS ont le choix entre deux régimes : la séparation des patrimoines ou l'indivision.**
- **Le régime de séparation des patrimoines est comparable au régime de séparation de biens.**
- **Attention en revanche au régime de l'indivision qui ne permet pas de l'exclure ponctuellement pour un achat et qui ne prévoit pas de créance contre celui qui n'a pas financé !**

## Quels sont les droits du partenaire survivant ?

- Par défaut, le partenaire survivant ne bénéficie que d'un droit d'usage et d'habitation sur le logement familial d'une année
- Autrement dit, on n'hérite pas automatiquement de son partenaire de PACS : **il faut prévoir un testament !**
- En l'état actuel de la législation, les successions entre partenaires de PACS sont **exonérées** de droits de succession.



# Quelles règles pour les concubins ?

---

Les couples en union libre n'ont aucun lien juridique mais peuvent quand même acheter à deux.

Ils ne sont pas protégés par la loi en cas de décès. **S'ils héritent par testament, les droits de succession s'élèvent à 60%.**

# Questions ?

